

Retard dans le traitement de mon dossier retraite

Par italo, le 09/02/2022 à 15:07

Bonjour,

Je suis en cumul emploi retraite depuis le 1er Janvier 2022.

Ma carrière se décompose en 2 grosses parties, salarié de 1973 à 2000, puis travailleur indépendant (commercant) de 2000 à maintenant. Mes droits comme salariés sont donc figés depuis 22 ans et je suis à jour avec l'Urssaf pour mes cotisations d'indépendant.

Conformément aux recommandations de la carsat j'ai bien fait ma demande 6 mois à l'avance , bien pris soin de transmettre sans délais tous les documents necessaires à mon dossier ainsi que ceux qu'on m'a demandé par la suite , afin de ne pas avoir à subir de retard , comme on me le promettait à chaque demande.

Nous sommes en février et je n'ai recu à ce jour que 2 versements de l'Agirc-arcco (ma complémentaire de salarié) qui a déterminé un montant provisoire en attendant que la carsat termine d'étudier mon dossier. Montant diminué de 10% de décote, au lieu d'une surcote de 10% car j'ai effectué 2 ans de plus que le taux plein.

Du coté de la carsat, je n'arrive pas à obtenir de réponse concréte, aucun délais . Mon dossier est bloqué à l'étape "etude de votre dossier" depuis le 20 Juillet 2021 et pendant ce temps là je n'ai aucun versement, ni de ma retraite de base (qui aurai du être payée ce mois ci) ni de ma complémentaire d'indépendant que je devrai percevoir depuis le mois dernier , c'est juste la plus grosse partie de ma retraite . Je comprendrai si j'avais tardé à faire ma demande ou à transmettre les documents , ou alors si je n'étais pas à jour vis à vis de l'Urssaf , mais ce n'est pas le cas . A chaque question posée on me répond soit évasivement , que mon dossier est à l'étude, qu'il faut patienter ou alors que ma question est transmise au servbice concerné qui me répondra sous 15 jours (ce qui signifie que dans la plpart des cas aucune réponse ne sera donnée)

Qu'elles ont mes voies de recours pour faire accélérer le traitement de mon dossier ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par Marck.ESP, le 09/02/2022 à 16:35

Bonjour

N'hesitez pas à écrire au médiateur des retraites.

https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/annexe/footer/appeler-mediateur-caisse-region.htm

Par youris, le 09/02/2022 à 16:44

bonjour,

vous pouvez vous rendre en leurs bureaux, souvent c'est plus facile d'expliquer sa situation à une personne assise en face de vous.

salutations

Par italo, le 09/02/2022 à 16:46

Bonjour,

Oui mais je vois qu'il faut avoir fait au préalable une réclamation par écrit, ce que je vais faire vu que rien n'a l'air d'avancer.

Pour le moment je n'ai fait que poser des questions pour obtenir des explications sur l'avancement de mon dossier sur le site de l'assurance retraite .

Merci infiniment pour votre réponse.

Bien cordialement.

Par Marck.ESP, le 09/02/2022 à 16:50

Je vous en prie.

Faites au mieux, bonne suite...

Par italo, le 09/02/2022 à 16:53

Bonjour Youris,

Vous avez raison, ce serait beaucoup plus efficace, mais ma situation ils la connaissent, elle est on ne peu plus claire: 27 ans de salariat figés depuis 22 ans. Puis 22 ans comme indépendant, à jour des mes cotisations urssaf. Je ne vois pas ce que je pourrai leur dire de

plus.	
En tout cas merci pour votre réponse .	
Bien cordialement	